

LA MAISON DU NOTAIRE ROYAL

Maison du notaire royal (N° DD de 1758 ; N° 166 du plan de 1785)



Elle se trouve située dans cette partie de la ville jouxtant l'ancien château par l'est qu'on appelait Le Portal, et qui constituait au Moyen Âge le véritable cœur de la cité. Après la destruction du château vers 1400, les seigneurs d'Ingrande firent construire une maison seigneuriale où fut logé leur receveur des péages et acquis d'Ingrande et Chantocé. La famille D'AVAGOUR, nouveaux seigneurs d'Ingrande, finit par concéder à cet homme la propriété du terrain et de la maison, après que le péage seigneurial d'Ingrande eut été supprimé par l'ordonnance royale de 1631, en même temps que la plupart des péages seigneuriaux établis sur la Loire.

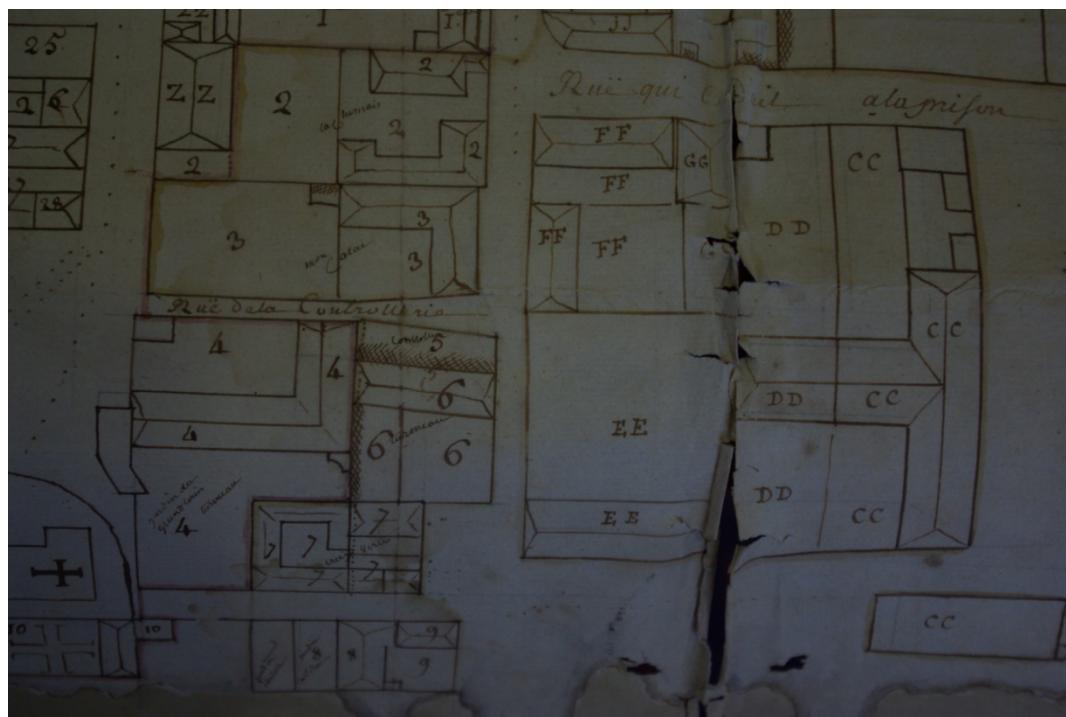
Racheté en 1720 par PAUL VOISINE, oncle du futur notaire royal CHARLES GAUDIN, cet espace, toujours appelé le Portal, fut utilisé par ce dernier, en 1743, pour reconstruire sur des fondations existantes toute une série de bâtiments, dont sa résidence principale, ses bureaux, et un bâtiment transversal qui servit ensuite à abriter différents bureaux de la Ferme royale, avant d'être réutilisé à partir de 1770 comme tribunal de la gabelle avec les salles d'audition qui en dépendaient.

La partie répertoriée DD sur le plan de 1758 correspond à la maison particulière du notaire royal CHARLES GAUDIN construite en 1743 comme cela est clairement mentionné sur la façade de l'édifice. Cette maison sera successivement la propriété de plusieurs notaires, royaux, puis impériaux, et de nouveau royaux jusqu'en 1825, date à laquelle elle fut revendue à un marchand d'engrais et tuffeaux qui, ayant fait de mauvaises affaires, finit par la louer à différents locataires. Parmi eux, le fameux chanteur d'opéra FRANÇOIS LAÝS qui y finit ses jours dans un grand dénuement en 1831.

Après avoir fait faillite, le dénommé LEGENDRE fut contraint de vendre cette maison par adjudication à RENÉ SIMON MOREAU, médecin et maire d'Ingrande.

La tour avec ses vitraux art nouveau, située à l'ouest du bâtiment actuel, fut rajoutée à la construction seulement après 1875-1880.

Plan de 1758 : parcelle DD



Plan cadastre de 1835 : N°s 994 et 995



À cet endroit s'élevait la motte féodale, puis la basse-cour de l'ancien château, détruit par les Anglais vers 1400, pendant la Guerre de Cent Ans.

Après la destruction du château, ce sera l'emplacement de la Maison Seigneuriale appartenant aux seigneurs d'Ingrande, ducs d'Avaugour, où ils logeront leur receveur des péages et acquits d'Ingrande et Chantocé jusqu'à la disparition de ces péages en 1631.

En 1658, quelques années après l'abolition du péage seigneurial, CATHERINE FOUQUET, veuve du seigneur D'AVAUGOUR, cède l'emplacement à son ancien receveur des péages et acquits d'Ingrande et Chantocé, PIERRE OUTIN :

Haute et puissante dame CATHERINE FOUQUET DE LA VARENNE, comtesse douairière, sise en cette ville en son hôtel de Vertus, paroisse de Saint Jean-Baptiste, a vendu à Maître PIERRE OUTIN, Contrôleur des traites à Ingrande,

Un emplacement de terre en friche, qui était ci-devant en jardin, contenant une boisselée environ, situé dans le bourg et paroisse d'Ingrande, au-devant du jardin dépendant de la Seigneurie de Chantocé, joignant du côté vers midi le chemin tenant du Portal à l'église d'Ingrande, de l'autre côté vers galerne, le jardin de ladite Seigneurie, aboutte vers amont la cour dudit acquéreur, et d'autre bout les issues de la maison de ladite Seigneurie.

1675, le 29 janvier : Aveu de CLAUDE DE BRETAGNE au Roy de France LOUIS XIV

Article 2 : Maison seigneuriale

Ma maison et appartenances sise au bourg d'Ingrande, en laquelle était autrefois logé mon receveur du péage et acquit de Chantocé,

Aboutant du bout vers amont mon jardin ci-dessus, le chemin entre deux, vers aval la maison, cour et jardin des héritiers RODAYS. Joignant du côté vers galerne à la maison de JEAN JACQUES GONTAUT, un chemin entre deux. Vers midi l'emplacement ci-après confronté.

1684, le 5 septembre : déclaration de MICHEL BERNARD, mari de ANNE PRUDENCE TERRIEN, veuve de PIERRE OUTIN, contrôleur au Bureau des Traites, pour une maison, jardin et attache de moulin, sous le Portail de la ville d'Ingrande.

1709, le 21 février : déclaration de dame ANNE OUTIN, femme de LOUIS DE DIEUZIE, pour une maison et jardin en la ville d'Ingrande, et attache de poste sous le Portail

1719, le 3 mai : Vente par ANNE OUTIN, veuve DE DIEUZIE, à PAUL VOISINE, greffier en chef au grenier à sel d'Ingrande.

Annulation / retrait par le vendeur, avant remise en vente aux époux COURTOIS, puis annulation de cette vente pour revenir à la transaction initiale en faveur de PAUL VOISINE, greffier en chef au grenier à sel d'Ingrande, et oncle de CHARLES GAUDIN le futur notaire royal :

Savoir la maison et dépendances appelée le Portal, où sont demeurant la Dame DE DIEUZIE (ANNE OUTIN) et le Sieur BANNE, Contrôleur, composée de :

Chambres basses, une cour et caveau

Chambres hautes, cabinets et grenier

Cuisines, boulangeries, cellier, pressoir couvert avec ustensiles

Cour, jardin, rues et issues, dépendances de la maison sans aucune réparation à faire,

Avec droit de moulin et d'attache sur la rivière de Loire, au-devant de ladite maison, et terrasse suivant les anciennes déclarations rendues à la Seigneurie d'Ingrande.

Ladite maison et dépendance joignant vers le midi à la rivière de Loire, la terrasse de ladite maison entre deux. Au septentrion le Grand Chemin de Nantes à Angers,

Aboute vers l'Occident jardin de la terrasse des héritiers de la veuve DE RODAYS, et jardin de la veuve du sieur ROUSSEAU, Seigneur DE LA TOUCHE. Et à l'Orient, la place vulgairement appelée Le Charbon.

Il a été aussi convenu que lesdits acquéreurs laisseront jouir la dame DE DIEUZIE de l'appartement qu'elle occupe actuellement sa vie durant, sans jamais pour les acquéreurs pouvoir exiger de la dame DE DIEUZIE aucun loyer ni somme, mais sera seulement sujette

aux réparations, et qu'elle jouira en outre sa vie durant de la moitié du jardin à prendre au côté vers occident, du pressoir pour y faire son vin.

Après le décès de ladite dame les acquéreurs disposeront du total des choses vendues ainsi qu'ils seront à ce jour, ainsi du pressoir et ustensiles, un four du devant de feu qui est dans la principale chambre, stipulant que le tout se trouve compris au présent contrat.

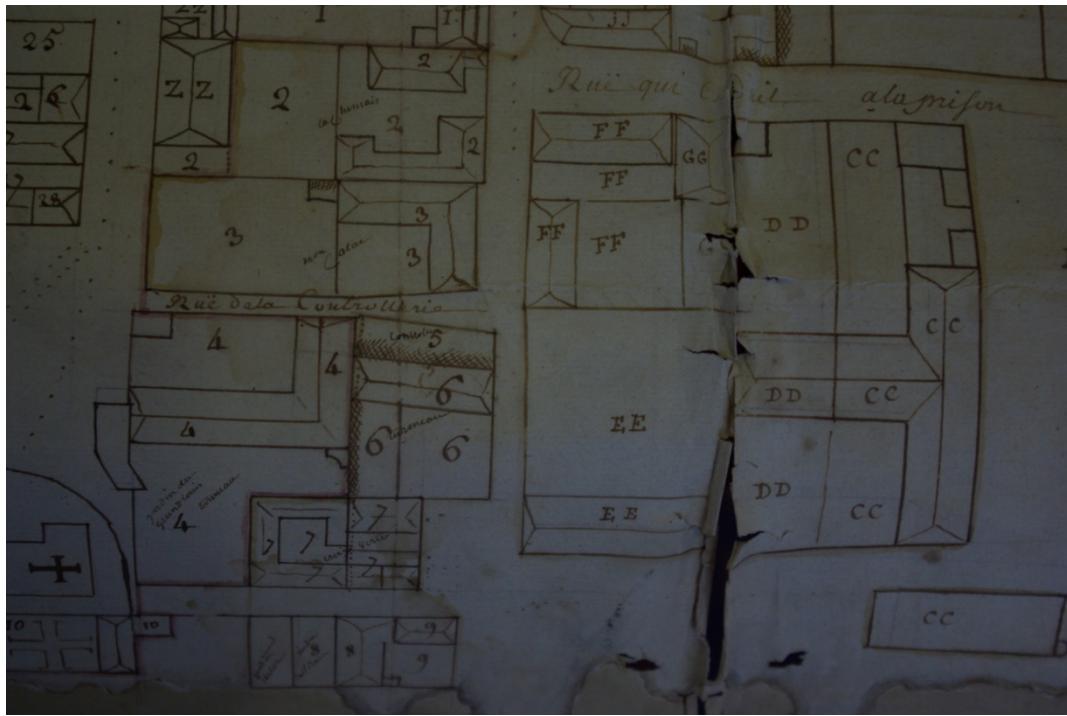
1737 : succession de PAUL VOISINE en faveur de MARIE VOISINE, sa sœur, épouse de JULIEN GAUDIN.

1737, le 6 mai : décès de MARIE VOISINE ; succession au profit de CHARLES GAUDIN, son fils.

1743 : nouvelle construction faite par CHARLES GAUDIN, notaire royal au grenier à sel. Celui-ci décide de faire détruire les anciennes constructions héritées par sa mère. Il fait bâtir sa demeure personnelle, ainsi que des bureaux destinés à abriter son importante étude notariale et situés dans le prolongement de son habitation, sur les fondations de l'ancienne maison seigneuriale du Portal.



1754 : succession de CHARLES GAUDIN (décédé le 17 décembre 1753 à Ingrande) en faveur de son frère DANIEL GAUDIN, prêtre, décédé à Ingrande le 23 mai 1768 (succession du 20 septembre 1768). Biens transmis : maison, jardin et cour (parcelle DD du plan ci-dessous de 1758).



Puis transmission à sa fille MARIE GAUDIN, après la mort de DANIEL GAUDIN en 1768.
1769, le 13 septembre : vente par MARIE GAUDIN à MICHEL BLANCHET, notaire royal.

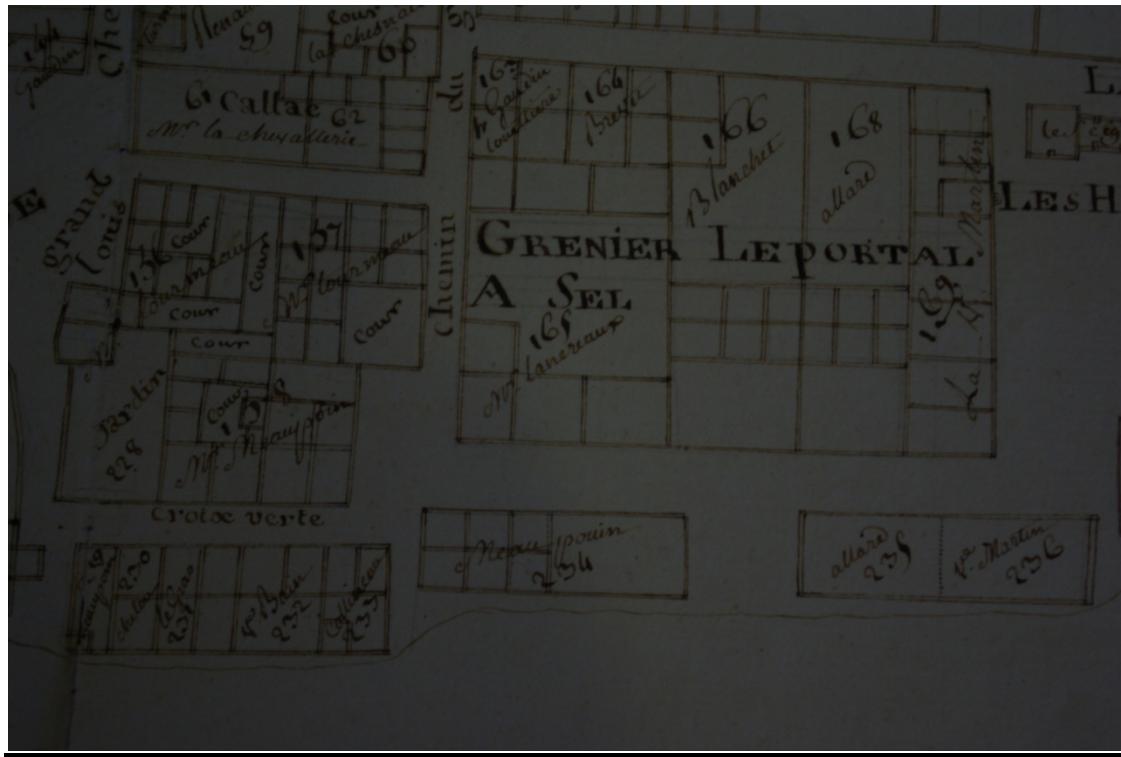
Vente par MARIE GAUDIN, veuve de JOSEPH RAIMBAULT, négociant,
Demeurant Île Feydeau, paroisse de Sainte Croix à Nantes.
À MICHEL BLANCHET, notaire royal de la sénéchaussée d'Angers et du grenier à
sel d'Ingrande, demeurant paroisse Notre Dame d'Ingrande.

Un corps de maison composé de chambres hautes et basses, cave et grenier, cour au
midi de la maison, jardin au nord, buanderie et logement de pressoir aussi au nord
du même jardin, issue au midi de la cour séparée par un chemin.

Le tout joignant à l'orient une autre maison, cour, jardin et issue appartenant à la
dame venderesse. Au midi la rivière de Loire. À l'occident, issue, jardin et maison
des sieurs DE LANCRAU (abritant le nouveau grenier à sel d'Ingrande), et BREVET,
au septentrion, la rue venant du Mesurage.

Ainsi que le tout se poursuit et contient et appartient à la dame venderesse, faisant
partie des héritages à elle échus de la succession de feu DANIEL GAUDIN prêtre,
son oncle

1776 : décès de MICHEL BLANCHET, notaire royal. LOUIS BLANCHET hérite de la maison
(parcelle N° 166 du plan ci-dessous de 1785).



1808 : décès de LOUIS BLANCHET. MICHEL LOUIS BLANCHET hérite suite à un partage.

Lot 4 du partage : en la ville d'Ingrande, une maison bourgeoise et ses dépendances, ayant cour et jardin, et y compris les ustensiles qui peuvent se trouver dans la cave pour l'usage d'icelle, en ce qu'il en dépend de la succession, au surplus ladite maison telle qu'elle se comporte et poursuit, et qu'en jouit Monsieur RENÉ MERCIER, notaire. Y compris le pressoir et les ustensiles.

1817 : achat par RENÉ MERCIER, notaire impérial, à MICHEL LOUIS BLANCHET.

Une maison située ville d'Ingrande, près l'ancien grenier à sel, composée d'une salle, salon, cuisine, et deux petits cabinets au rez-de-chaussée, chambres hautes et cabinets au dessus, grenier sur le tout, jardin au derrière de ladite maison avec lieux d'aisance, puits et buanderie, Au-devant de ladite maison, une cour close de murs avec une écurie, de l'autre côté de la rue, et au midi de ladite maison, un quai sur la Loire avec deux hangars. Au bout du jardin, une petite maison composée de deux chambres avec un grenier au-dessus, ayant son entrée sur la rue de derrière.

1825 : achat par JEAN LEGENDRE, négociant en engrais et tuffeaux, à RENÉ MERCIER. RENÉ MERCIER, ancien notaire, et MARIE ANNE FALIGAN, son épouse, demeurant ville d'Ancenis (44) ont vendu à JEAN LEGENDRE, marchand et SOPHIE ANGÉLIQUE BERNARD, son épouse :

Une maison située ville d'Ingrandes, près l'ancien grenier à sel, composée d'une salle, salon, cuisine, et deux petits cabinets au rez-de-chaussée, chambres hautes et cabinets au-dessus, greniers sur le tout, jardin au derrière de la maison, une cour close de murs avec écurie au-devant. De l'autre côté de la rue au midi un quai sur la Loire avec deux hangars. Au bout du jardin, une petite maison composée de deux chambres, et grenier, ayant son entrée par la rue de derrière.

La propriété acquise par JEAN LEGENDRE figure sous les N°s 994 et 995 du cadastre napoléonien de 1835, reproduit ci-dessous.



1846 : RENÉ SIMON MOREAU, médecin et maire d'Ingrandes, acquiert la maison suite à une vente aux enchères organisée par Maître LEGRAS et consécutive à la faillite de LEGENDRE.

Biens dépendant des communautés et successions des époux LEGENDRE, JEAN LEGENDRE et SOPHIE BERNARD son épouse, tous deux décédés à Ingrandes :

Adjugé à M. MOREAU, pour la somme de 16 600 Francs,

Une maison et dépendances située en la ville d'Ingrandes, rue du grenier à sel, et rue du Pont (N°s 994 et 995 du cadastre ou DD du plan de 1755), consistant en un principal corps de bâtiment, composé d'une cave voutée avec deux escaliers, l'un donnant à l'intérieur de la maison, et l'autre sur la cour.

Au rez-de-chaussée, vestibule, salon, cuisine, deux chambres et un cabinet.

Au premier étage, auquel on monte par un large escalier en pierres qui monte jusqu'au grenier, cinq chambres et un cabinet, deux greniers carrelés sur le tout.

Cour devant la maison dans laquelle se trouve un petit corps de bâtiment, composé d'une écurie, d'une chambre de domestique, et d'une remise, avec grenier sur le tout.

Jardin derrière la maison dans lequel sont un puits et des lieux d'aisance.

À l'extrémité du jardin, un corps de bâtiment comprenant un logement de pressoir à turquois et tous ses ustensiles qui feront partie du présent lot, un cellier, une petite maison composée de deux chambres au rez-de-chaussée, grenier au-dessus, et un poulailler.

Adjugé à MOREAU, pour la somme de 16 600 Francs.

1856 : décès accidentel de RENÉ SIMON MOREAU. Sa fille MARIE ANNE LOUISE SIMONE MOREAU hérite de son père. Elle apporte la maison en dot lors de son mariage en 1870 avec RENÉ EMILE JOUSSELIN, médecin.

1878 : construction de la tour avec ses vitraux, ainsi que d'une aile supplémentaire à l'ouest en continuité avec l'ancien bâtiment.



Vue de la Maison vers 1875 (avant la construction de la tour à l'ouest)

Jean-Louis Beau

QU'EST-CE QU'UN NOTAIRE ROYAL ?

Le notaire royal

Selon la définition la plus répandue, « c'est le notaire qui tient ses provisions du roi, à la différence des notaires des seigneurs ou subalternes, qui tiennent leur commission du seigneur de la justice où ils sont reçus ».

La charge de notaire royal s'acquiert, comme toutes les autres charges, en la rachetant au précédent titulaire, à moins qu'elle n'ait été déclarée vacante depuis un certain temps, ou qu'il ne s'agisse de la création d'une charge nouvelle, nécessitée par les circonstances et le développement des activités sur place, auquel cas le nouveau postulant s'acquittera du prix de la charge auprès du Trésor royal.

Néanmoins, bien que désigné par un acte officiel signé par le Roy à Versailles, le notaire royal doit remplir un certain nombre de conditions : il doit obligatoirement avoir plus de 25 ans, être de religion catholique, apostolique et romaine, et sa moralité est strictement contrôlée avant toute désignation par une enquête détaillée effectuée sous l'autorité du Sénéchal d'Anjou ou de son Lieutenant général dans la province.

Le notaire royal peut instrulementer sur toute la province et traite un plus grand nombre d'affaires, qui sont aussi plus importantes. Les ventes de métairies, de maisons ou propriétés, ainsi que les obligations de 1 000 Livres et au-dessus, se font toujours chez lui. Les seigneurs s'adressent à lui pour les baux à ferme de leur seigneurie. Par ailleurs le notaire royal auprès d'un grenier à sel est, en plus de ses fonctions traditionnelles, directement impliqué dans tous les Actes diligentés par le grenier à sel : instructions, jugements ou transactions liés aux affaires de faux-saunage pour lesquels il établit procès-verbaux et compte rendus.

C'est donc un personnage important, généralement doté de vastes bureaux où sont entreposées ses archives, et employant un personnel nombreux et compétent.

En 1653, ils seront 33 notaires royaux dans le ressort d'Angers et 46 à dans celui de Nantes.

Les autres catégories de notaires sous l'Ancien régime

Le notaire seigneurial

Il est, quant à lui, commis par un seigneur pour instrumenter en ladite qualité dans l'étendue de la justice de ce dernier, et prête serment devant le juge du seigneur. Seuls les seigneurs hauts-justiciers ont droit de tabellionage, c'est-à-dire le droit d'avoir un ou des tabellions (notaires). Le notaire seigneurial ne peut instrumenter que dans le ressort de la justice seigneuriale.

Le notaire seigneurial n'existe pas dans chaque paroisse. Du fait qu'il ne peut instrumenter que dans les limites de la seigneurie, il ne traite que de petites ventes de quelques boisselées de terre, quelques baux ou fermages, et son revenu est faible. En fait, il doit compléter ses revenus en prenant d'autres charges comme intendant ou gestionnaire d'un bien seigneurial qui lui est concédé à ferme.

Le notaire apostolique

C'est un officier public établi par les évêques ou archevêques dans leur diocèse (autrefois par le pape), pour y recevoir les actes concernant les mêmes matières spirituelles et bénéficiales (nominations des chapelains, etc., et revenus). Le notaire royal et apostolique _est_ celui qui réunit la fonction de notaire royal séculier avec celle de notaire royal apostolique. Il y a néanmoins aussi quelquefois des notaires apostoliques qu'on appelle royaux, parce qu'ils ont été créés par le roi, mais ne réunissent pas la fonction de notaire royal laïc. On trouve aussi les termes de notaire de cour d'église et de notaire de la cour épiscopale.

Jean-Louis Beau

Les Bureaux du Notaire Royal :

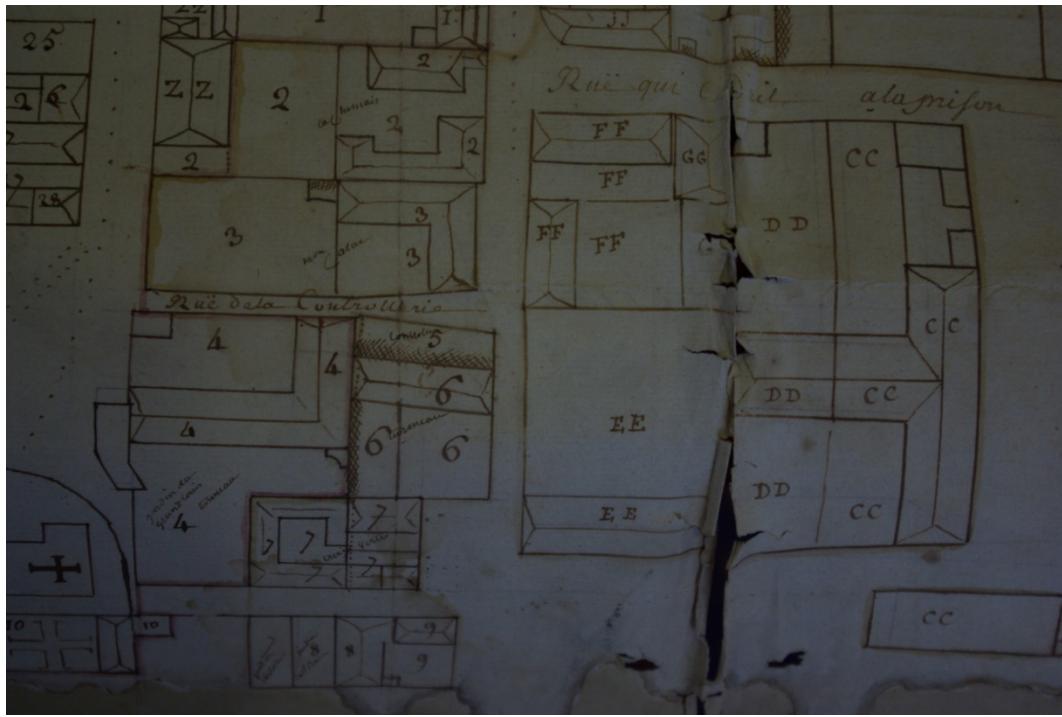
Ces bureaux seront construits par le Notaire Royal Julien GAUDIN, juste après l'achèvement de la demeure où il habite (dont l'histoire est relatée dans le panneau suivant), dans les années 1745 – 1750, dans le prolongement exact de cette dernière et dans un style très semblable, avec une extension perpendiculaire donnant sur la place des Halles qui servira plus tard à héberger les salles d'audience et le tribunal de gabelle devenu trop petit face à la progression des cas à juger à Ingrandes.

BUREAUX du NOTAIRE ROYAL : N° CC de 1758 : 1785 : N° 168, 169 du plan de 1785



Concernant cette partie dédiée à abriter les bureaux de l'étude du Notaire situés à l'Est de la Maison (N° CC du plan de 1758), situés dans le prolongement de sa demeure, leur histoire sera la suivante :

Bureaux du notaire royal : N° CC du plan de 1758 ; Nos 168, 169 du plan de 1785.



Pour ce qui est de la partie consacrée aux bureaux de l'étude à l'est de la maison (N° CC du plan de 1758), situés dans le prolongement de sa demeure, leur histoire sera la suivante :

En 1783, ils seront achetés par JEAN FRANÇOIS ALLARD, chirurgien et future maire d'Ingrande. Puis au décès de ce dernier, ils seront partagés entre deux de ses filles : la partie est ou centrale du CC (N°os 990 et 991 du cadastre) va à SOPHIE ALLARD, la partie ouest du CC (N°os 992 et 993 + 1007 du cadastre) à URSULE ALLARD, épouse de FRANÇOIS DEMANGEAT, régisseur de la fonderie nationale d'Indret, dont héritera leur fils, ADOLPHE DEMANGEAT, avocat, propriétaire à Nantes.



Ces biens seront revendus en 1845 à l'Abbé NARCISSÉ ROUSSEAU, qui en fera don à sa mort, survenue en 1864, à la congrégation religieuse de Saint Charles, avec pour mission d'y établir

- une école primaire libre de filles, dans laquelle seront reçues gratuitement 30 petites filles pauvres de la paroisse d'Ingrandes,
- une salle d'asile libre pour les enfants des deux sexes, dans laquelle seront admis gratuitement 30 enfants pauvres de la paroisse d'Ingrandes, qui seront désignés par Monsieur le Curé.

Faute des moyens suffisants pour l'entretenir les bâtiments, la congrégation finira par transférer la propriété des bâtiments à la commune d'Ingrande, tout en leur conservant leur vocation première, stipulée dans le testament de l'Abbé ROUSSEAU, d'y perpétuer une école catholique pour les filles.

LAÏS (OU LAÏS, NÉ LAY) : 1758-1831



Le 14 février 1758 naît à La Barthe de Nestes, près de Bagnères dans les Pyrénées, FRANÇOIS LAY, fils de JACQUES LAY et JEANNE BIRABENT.

D'abord élève de la Maîtrise obscure de la Chapelle de la Guarison (Guèrison) située en pleine forêt, il y étudia à la fois la musique et le latin jusqu'à l'âge de 17 ans, puis partit étudier la philosophie à Auch dans le Gers, où le secrétaire de l'intendance le chargea de l'éducation de ses enfants.

Au bout de deux ans il revint à La Barthe pour étudier la théologie, mais s'aperçut très vite qu'il n'avait pas la vocation et renonça à entrer dans les ordres. Il se rendit alors à Toulouse pour y étudier le droit pendant une année, tout en participant à des séances de chant choral dans lesquelles sa voix fut tout de suite remarquée et signalée jusqu'à Paris.

Convoqué en avril 1779 pour être auditionné à l'Opéra de Paris, il quitte Toulouse. Il a alors 21 ans et fait ses débuts dans la prestigieuse institution le 31 Octobre 1779 dans un ballet héroïque intitulé *L'Union de l'Amour et des Arts* (paroles de Lemonnier, musique de Floquet), où sa voix « baryton léger » d'une grande beauté est très vite appréciée... en dépit de son manque d'expérience évident en tant que comédien.

Le rôle du *Seigneur Bienfaisant* (paroles de ROCHON DE CHABANNES, musique de FLOQUET), qui fut écrit pour lui, le rangea parmi les chanteurs les plus en vogue dès 1780. C'est pourquoi, à compter de 1780, il fut admis parmi les musiciens de la Chambre de MARIE- ANTOINETTE et attaché aux concerts spirituels de la Reine, pour laquelle il chantera jusqu'en 1791 en compagnie de la fameuse Madame SAINT-HUBERTY (1756 –1812), devenue ensuite Comtesse d'ANTRAIGUES.

Il y interprétala alors les plus grands rôles du répertoire de l'époque dans des opéras de GLUCK (*Iphigénie en Aulide*, *Iphigénie en Tauride*, *Alceste*, *Armide*), PICCINI (*Iphigénie en Tauride*, *Didon*), SACCHINI (*Œdipe à Colone*), SPONTINI (*La conquête du Mexique par Cortez*, *La Vestale*), GRÉTRY (*Panurge*), KREUTZER (*Aristippe*), mais son naturel le portait plutôt vers les rôles de comédie (*La Caravane du Caire*, *Anacrément...*). Il créa 26 opéras, et il avait si grande réputation que certains allaient jusqu'à prétendre qu'aucun opéra ne pouvait avoir de succès à Paris sans la participation de LAÝS. On lui prête une belle voix de « basse taille », ce qu'on appellerait aujourd'hui baryton.

Il participe à la loge maçonnique de Saint-Jean d'Écosse et du Contrat Social de 1782 à 1784 et à la Loge des Neuf Sœurs de 1784 à 1803, à laquelle sont inscrits de nombreux artistes et musiciens.

Ami de BARÈRE DE VIEUZAC, pyrénéen comme lui, il avait épousé dès 1789 les idées révolutionnaires dont il se montrera un ardent partisan. Il popularisera *La Marseillaise* en la chantant d'abord sur les Champs-Élysées en 1792, puis dans différents théâtres de province. En 1793, il parcourut même les provinces du Midi pour défendre les idées montagnardes et jacobines contre les Girondins. Après la réaction du 9 Thermidor et la chute de ROBESPIERRE, il est emprisonné quelque temps en raison de ses convictions et de son amitié avec BARÈRE, et on exige de lui, en guise de repentance, de chanter sur scène *Le Réveil du Peuple*.

Il avait été nommé le 9 novembre 1793 Professeur de Chant au Conservatoire, fonction qu'il continua d'exercer jusqu'au mois de septembre 1799. En 1801, il est admis à la Chapelle de l'Empereur où il restera jusqu'en 1815 et sera l'un des chanteurs préférés de NAPOLEON 1^{er}, qui l'invitera souvent à venir chanter pour lui et Joséphine à La Malmaison, ainsi que lors de son sacre à Notre-Dame de Paris, le 2 décembre 1804.

En 1809, il épouse officiellement à Paris MARIE JULIENNE BARBE avec qui il vivait depuis longtemps et qui lui avait déjà donné au moins quatre enfants.

Durant l'intermède des Cent Jours, il se voit contraint d'entonner des chants à la gloire des Bourbons revenus provisoirement sur le trône, mais, désormais sujet aux tracasseries du nouveau régime, il ne retrouvera plus jamais la gloire qu'il avait connue sous les régimes précédents, malgré l'intervention en sa faveur du compositeur CHERUBINI, qui continuera de le soutenir et avec lequel il entretiendra une correspondance assidue.

En 1819, il retourne au Conservatoire réorganisé sous le nom de « École Royale de Musique et de Déclamation » où il exerce la fonction de Professeur de chant lyrique jusqu'à la fin de 1826, date à laquelle il demande sa retraite et décide de se retirer à Ingrandes sur Loire au milieu de sa famille, et notamment près de sa fille qui avait épousé JOSEPH RENOU, chirurgien, dentiste, fils de Joseph ÉTIENNE RENOU, chirurgien à La Pommeraye, titulaire de la Chaire d'Histoire naturelle (Botanique, Minéralogie) de l'École Centrale d'Angers et de sa femme qui n'était autre que la fille de BERTRAND DE LA CHESNAYE, ancien receveur des traites et de la simple cloison au grenier à sel d'Ingrande et botaniste amateur.

Malgré le soutien de CHERUBINI, ses dernières années sont financièrement difficiles, surtout à partir de 1824, date de l'accession au pouvoir de CHARLES X, qui ne lui pardonne pas ses anciennes amitiés révolutionnaires et finit par le priver quasiment de toute retraite et donc de tout revenu dans ses vieux jours. Poursuivi par ses créanciers, il quitte Paris pour Ingrandes en espérant leur échapper et se loger à meilleur compte que dans la capitale.

Il décède à Ingrandes le 30 mars 1831 au rez-de-chaussée d'une maison de bord de Loire située au 4, rue du Grenier à sel dont il avait loué une partie pour un loyer modeste à un marchand de tuffeaux.

Durant les 5 dernières années de sa vie qu'il passa sur les bords de Loire, il prenait encore plaisir à venir chanter régulièrement, dans les petites églises de la région, les anciens plains-chants et les chants sacrés qui avaient nourri son enfance. Ses aptitudes et sa voix exceptionnelle auraient dû le conduire à une carrière de tout premier plan, mais l'époque troublée dans laquelle il vécut, ainsi que ses goûts épicuriens qui l'empêchaient d'être tout à fait à son art, en décidèrent autrement. Sa présence à l'Opéra de Paris durant près de 40 ans aura marqué le goût musical en France.

Sa veuve Marie BARBE sera contrainte de quitter la maison de la rue du Grenier à sel, faute de pouvoir continuer de payer son loyer. Elle devra se résoudre à vendre la quasi-totalité de ses meubles, ainsi que le piano-forte de son mari, de façon à pouvoir régler ses dettes, avant d'être recueillie dans une partie de la maison appartenant aux sœurs RENOU. L'une de leurs filles, Anaïs, continuera d'habiter Ingrandes durant encore plusieurs années avant d'y décéder rue du Lion d'or en 1875.



Généalogie et Descendance de François LAÿS

Enfants de FRANÇOIS LAÿS, artiste lyrique, et de Dame MARIE JULIENNE BARBE

1790 : MARIE CÉCILE LAÿS (épousera en 1816 JOSEPH RENOU) - décédera en 1862.

1794 : AUGUSTE LAÿS.

1796 : ANAÏS LAÿS – décédera en 1875.

1800 : LAURE LAÿS - épousera en 1831 ISIDORE PINEAU DU PAVILLON, artiste peintre, élève de DAVID, et connu pour la qualité de ses portraits.

1831, le 3 septembre : naissance de JOSEPH ISIDORE FÉLIX DU PAVILLON, fils d'ISIDORE FÉLIX PINEAU DU PAVILLON, propriétaire âgé de 41 ans, absent à cette date, et de LAURE LAÿS âgée de 31 ans, dans son domicile rue du Grenier à sel de cette ville.

Témoins : JEAN LEGENDRE âgé de 33 ans, CHARLES BESSON employé à la Régie des droits, JULIEN BORE garde champêtre.

Décès des filles de François LAÝS

1862, le 12 mars : décès de MARIE CÉCILE LAÝS, âgée de 71 ans (née à Paris, le 10 décembre 1790), fille de feu François LAÝS, artiste lyrique, et de dame MARIE BARBET, veuve de JOSEPH RENOU, docteur en médecine, mariés en 1816 à Paris, en son domicile rue Château Gontier, à Angers.

1875, le 25 novembre : décès d'ANAÏS LAÝS, propriétaire, célibataire, âgée de 79 ans (née à Paris en 1796), fille de feu FRANÇOIS LAÝS artiste lyrique, décédée en son domicile rue du Lion d'Or, à Ingrandes.

Jean-Louis Beau

Sources :

QUERUEL Anne : François LAY dit LAYS – La Louve Editions - 2010

L'ANCIEN CHÂTEAU D'INGRANDE

Historique

Il a sans doute existé à Ingrandes dès le milieu du IX^e siècle une forteresse en bois construite sur ce qui était alors la « motte castrale », (encore appelée « motte féodale ») d'Ingrande. En effet, dès les années 870, CHARLES LE CHAUVE avait entrepris de faire fortifier la plupart des bourgs situés le long de la Loire afin de faire face aux invasions normandes et bretonnes. Et il est dès lors très probable qu'Ingrande, compte tenu de sa situation, n'ait pas échappé à ce mouvement général. Les seigneurs d'Ingrande et les textes anciens continueront du reste à évoquer durant les siècles suivants l'emplacement de leur « motte d'Ingrande », afin de mieux situer maisons et constructions.

Ce qui est sûr, c'est que l'ancienne forteresse en bois fut remplacée vers la fin du XII^e siècle par un château plus important et mieux fortifié, construit par les seigneurs de Craon avec l'appui des Comtes d'Anjou, soucieux de renforcer leur emprise sur ces territoires dont la possession leur était régulièrement contestée par les turbulents seigneurs bretons. Ces forteresses de bord de Loire avaient donc un but à la fois défensif et offensif face aux revendications nantaises et bretonnes.

L'existence du château d'Ingrande est explicitement attestée dès 1107, c'est-à-dire environ une trentaine d'années après la construction du premier château de Chantocé que l'on peut dater de 1075. On trouve en effet, dès cette période, deux références au château d'Ingrande, d'abord comme « Ingrandum Castrum » dans le cartulaire de Chemillé de 1107, puis comme « Castrum quod Ingrandia vocatur » (Château qu'on appelle d'Ingrande), dans un autre document daté de 1110.

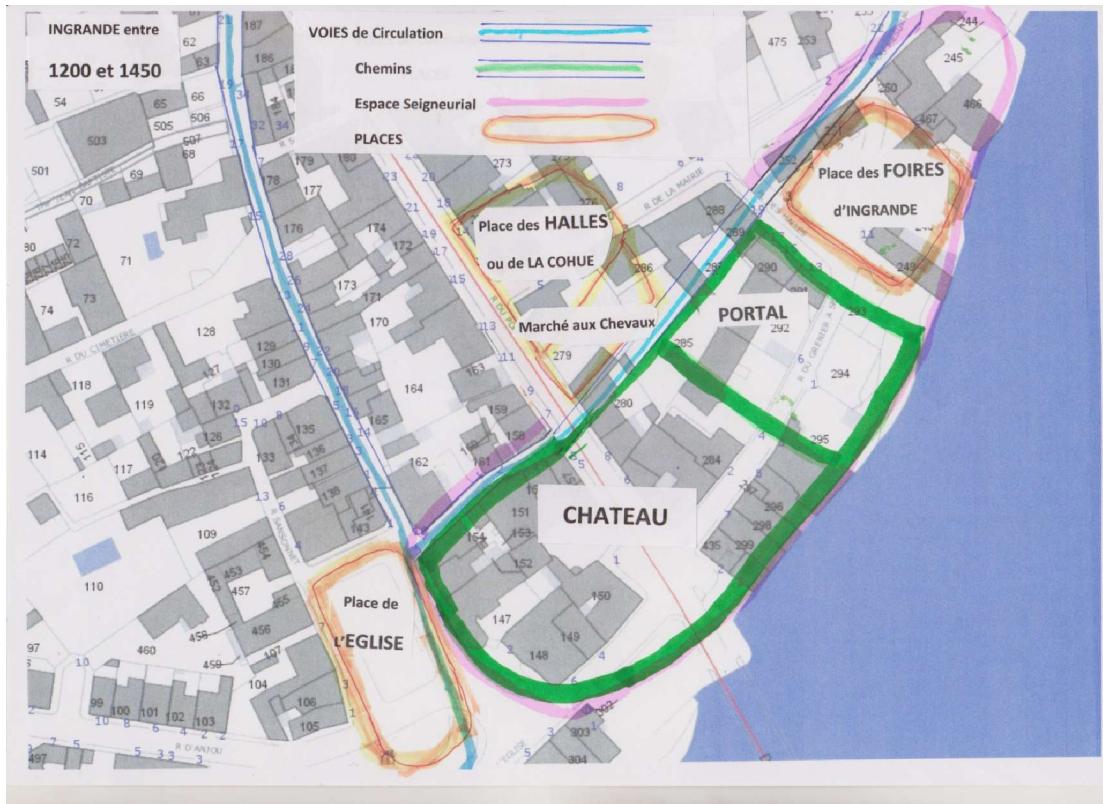
En cette année 1110, le Comte d'Anjou FOULQUE LE JEUNE, très probablement aidé par son vassal MAURICE 1^{ER} DE CRAON, met le siège devant le château d'Ingrande pour en expulser un

vassal de MAURICE 1^{ER}, le seigneur d'Ingrande BRIENT, fils d'HURVOI DE CHANTOCÉ, qui s'était sans doute mal comporté (offense, trahison, forfaiture... ?), et le remplacer par un autre de ses vassaux. GARIN LE BORGNE devient ainsi seigneur d'Ingrande, sous l'autorité de la Maison DE CRAON, titre qu'il transmettra à ses descendants jusque dans les années 1250.

On peut remarquer que, dès cette date, le seigneur d'Ingrande semble avoir déjà une certaine importance puisque l'on rencontre dans son entourage tout un personnel qui lui dévoué, notamment un veneur, un écuyer, un célérier, sans compter les hommes d'armes œuvrant à son service. Le statut de « seigneur d'Ingrande » disparaîtra néanmoins lorsque, vers 1250, le Comte d'Anjou CHARLES 1^{ER}, décidera de prendre le contrôle direct d'Ingrande et de son château, profitant de la minorité des fils de MAURICE IV pour en déposséder temporairement la Maison DE CRAON. Il choisira du reste de ne prendre que la possession d'Ingrande sans se préoccuper de Chantocé, ce qui dénote l'intérêt tout particulier qu'il manifestait pour cette position des bords de Loire et son péage.

En l'absence désormais de « seigneur d'Ingrande », possédant le titre et le château, ce sont le prévôt d'Ingrande, son lieutenant, et ses hommes qui, après 1250, seront chargés de garder et défendre la forteresse, et qui pour cela y auront leur résidence tant que le château subsistera. Un texte des années 1290 précise très clairement que « Ledit prévost est tenu de garder et surveiller le chastel de la ville avec un nombre suffisant d'hommes de la ville, s'il en est besoin ».

À cette époque, les principaux éléments constituant la ville d'Ingrande semblent pouvoir être situés sur un plan de la façon suivante :



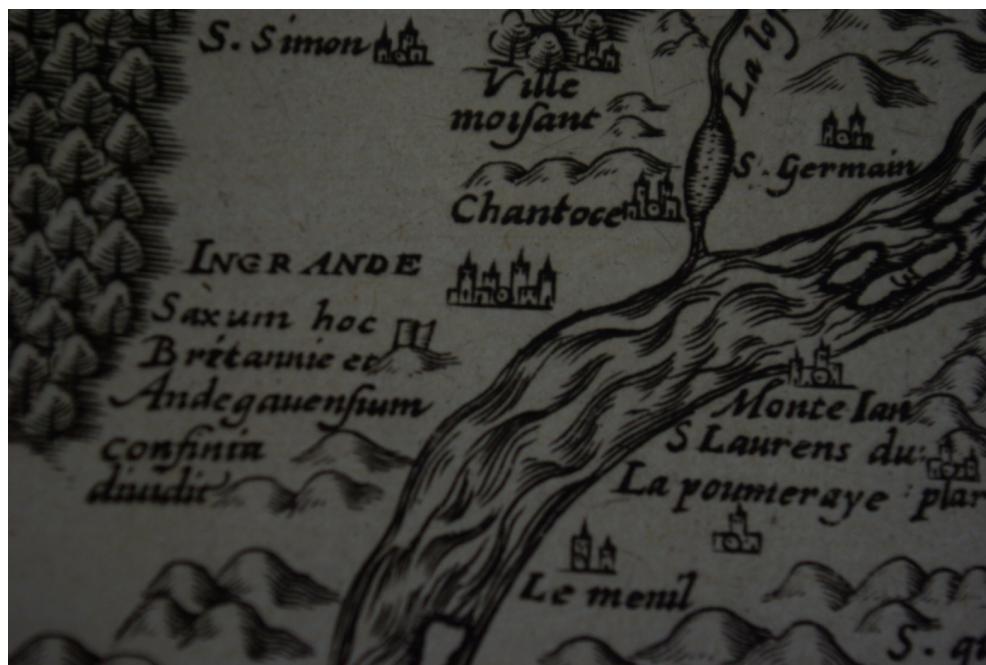
Cette organisation se maintiendra jusqu'à la destruction du château, une première fois par les Anglais à la fin du XIV^e siècle, et une seconde fois par LOUIS XI au milieu du XV^e siècle, date à laquelle le prévôt sera obligé de se faire construire une résidence propre à proximité, mais en dehors de l'espace seigneurial proprement dit. C'est la maison que l'on trouve maintenant à l'entrée d'Ingrandes, rue du Mesurage.

La suppression du statut de seigneur d'Ingrandes ne sera nullement remise en question lorsque MAURICE V DE CRAON récupérera le château des mains de CHARLES II D'ANJOU, et il n'existera plus ensuite aussi bien sous les CRAON que lorsque les ducs de Bretagne prendront possession d'Ingrandes pour l'avoir racheté à GILLES DE RAIS. Ils y laisseront juste une garnison dirigée par un capitaine JEAN RUFFIER, chargé de défendre et protéger le château jusqu'à sa destruction totale par les troupes de LOUIS XI.

À quoi pouvait ressembler le Château d'Ingrandes ?

Peut-être peut-on s'en faire une idée à partir d'une carte de 1579 sur laquelle il est représenté (voir la reproduction ci-dessous), mais on peut aussi penser que l'imagination entre pour une bonne part dans ce dessin exécuté 200 ans après la destruction du vieux château féodal. Concernant son importance, on peut tout de même remarquer qu'il semble plus imposant que les autres châteaux alentours, et notamment que celui de Chantocé, à en juger tant par la carte de 1579 que par celle du duché d'Anjou de 1631. Cette différence de taille sur les gravures

pouvant certes aussi n'indiquer que l'importance économique respective d'Ingrande par rapport à Chantocé, et non forcément la dimension ou l'aspect réels de ces deux châteaux.



Carte d'ORTELIUS de 1579



Carte du duché d'Anjou de 1631

Si l'on se fonde maintenant sur les textes et non plus sur ces cartes sujettes à caution, on peut estimer que l'enclos seigneurial entourant le château d'Ingrande s'étendait depuis l'actuelle place des Halles jusqu'à l'actuel Grand Louis, la porte du château étant située en face de l'église d'alors, dont il n'était séparé que par une petite place appelée « placistre ».

Un Acte de 1110 décrit ainsi GARIN LE BORGNE, seigneur d'Ingrande, faisant don et restitution aux moines de Marmoutier « devant la porte de son château appelé Ingrande, c'est-à-dire sur la place qui est entre le château et l'église Notre Dame ».

Face à l'église, de l'autre côté de cette petite place, se situait le portail d'entrée du château protégée par une porte fortifiée abritant un petit corps de garde.

Une fois entré par cette porte, on débouchait sur la cour d'honneur qui abritait un fort donjon où logeaient le prévôt d'Ingrande, son lieutenant, ou éventuellement un capitaine plus spécifiquement chargé de sa défense ainsi que les hommes dédiés à cette tâche. Ce donjon abritait le « Trésor seigneurial » constitué essentiellement des papiers prouvant l'ascendance du seigneur et ses titres de propriété sur le château et la campagne environnante. A l'intérieur de cette même enceinte, au pied du donjon, on trouvait des écuries pour les chevaux et des remises pour les chariots, ainsi qu'une citerne destinée à stocker l'eau en cas de siège, ainsi que six habitations particulières où résidaient des proches du seigneur.

Incluses dans cet espace seigneurial dont on a tenté ci-dessus de délimiter le périmètre, on trouvait, en dehors du château proprement dit, deux autres parties distinctes et bien identifiées :

- la partie située le plus à l'est était occupée par ce qu'on appelait la place de la Seigneurie, devenue plus tard place des Halles, sur laquelle se tenaient les foires annuelles autorisées par les Comtes d'Anjou. Sur cette même place se trouvait aussi le four banal appartenant au seigneur, où les habitants d'Ingrande étaient tenus de venir cuire leur pain. On y trouvait également une « salorge », bâtiment en bois servant à stocker le sel, ancêtre des futurs greniers à sel, mais possédée à l'époque par un important propriétaire privé nommé RAOUL LE CLERC. Celui-ci faisait venir le sel de Bretagne pour le revendre avec profit aux habitants d'Ingrande qui s'y approvisionnaient librement ;
- la partie située au centre ; sans doute plus faiblement fortifiée, elle était tout de même ceinturée d'un mur et close par un grand portail, appelé le « Portal de la ville » par lequel on pénétrait dans cette première enceinte qui englobait plusieurs constructions et maisons particulières ainsi qu'un pressoir auquel les vignerons d'Ingrande étaient tenus de venir presser leurs raisins. On relève dans cette partie centrale de l'espace seigneurial cinq maisons particulières, et donc cinq foyers parmi lesquels on peut relever la présence des familles les plus riches ou les plus influentes de la cité. À noter que cette partie continuera à s'appeler Le Portal jusqu'au XVIII^e siècle.

Le plan ci-dessous indique les trois principaux espaces identifiés.



Les événements affectant le château durant la guerre de Cent Ans

En 1365, la bataille d'Auray met un terme à la guerre de Succession de Bretagne, désœuvrant de nombreux mercenaires qui vont alors s'abattre sur l'Anjou désarmé. C'est le début de ces « Chevauchées des Grandes Compagnies », composées de mercenaires dirigés par des capitaines Anglais (JEAN CHANDOS, ROBERT KNOLLES, HUGUES DE CALVERLEY) à la solde du Roi d'Angleterre ÉDOUARD III, ou œuvrant directement pour leur compte avec son assentiment. L'Anjou verra dès lors les affrontements armés se multiplier.

En 1356, AMAURY IV DE CRAON, seigneur d'Ingrande est fait prisonnier par les Anglais, et doit, pour être libéré, verser une rançon qui sera payée par augmentation des taxes perçues sur le sel à Ingrande, à hauteur de 1 écu d'or par muid à partir de 1359. Il sera finalement libéré l'année suivante en 1360, sans que cette surtaxe sur le sel ne soit pour autant abolie.

Dès le début des années 1360, la forteresse d'Ingrande est prise et occupée par les troupes anglaises commandées par ROBERT KNOLLES.

Entre 1365 et 1368, celui-ci négocie avec AMAURY IV DE CRAON en vue de la restitution de la forteresse d'Ingrande, ainsi que celle des forts de La Gravelle et Segré, moyennant le versement d'une somme de 10 000 livres or qu'il obtient en 1368.

En 1369, JEAN CHANDOS s'avance avec plus de 500 hommes, pillant la région et ses abbayes sans rencontrer de résistance. Juste après son départ, le Comte DE PEMBROKE s'abat à son tour sur l'Anjou avec 300 chevaliers, recrutant les retardataires de l'armée de CHANDOS, pillant les champs et rançonnant les villages que CHANDOS avait épargnés. PEMBROKE revient une seconde fois avec HUGUES DE CALVERLEY et avec plus de 2000 hommes ainsi que du matériel de siège dans le but de faire main basse sur les villes du duché d'Anjou.

Le château d'Ingrande est, durant toute cette période, une cible de choix pour ces expéditions anglaises, et ce pour deux raisons :

1. d'abord, entre 1368 et 1372, les seigneurs DE CRAON, auxquels appartient le château d'Ingrande se sont ralliés au Roi de France, et GUILLAUME 1^{ER} DE CRAON notamment se bat aux côtés de BERTRAND DU GUESCLIN contre les Anglais ;
2. le Roi d'Angleterre ÉDOUARD III n'ayant plus les moyens de financer les expéditions de ces « Grandes Compagnies », ces dernières se trouvent désormais livrées à elles-mêmes et contraintes de subvenir seules à leurs besoins, ce qu'elles vont faire en s'efforçant de contrôler le trafic fluvial des marchandises sur la Loire et les péages afférents.

C'est ainsi que dans les dernières années du XIV^e siècle, HUGUES DE CALVERLEY, après avoir sans doute détruit le château d'Ingrande, s'empare des Ponts de Cé, et s'assure le contrôle des péages de Loire, dont le produit pouvait s'avérer particulièrement utile pour

permettre le financement de ses expéditions et le paiement de ses hommes. Rappelons-nous qu'en 1409, JEAN DE CRAON évaluait à plus de 2 000 livres par an les revenus tirés de son seul péage d'Ingrande.

On retrouve le souvenir de ce château d'Ingrande dans l'Aveu rendu par JEAN DE CRAON au Roi LOUIS II D'ANJOU le 24 février 1409, dans lequel JEAN DE CRAON évoque sa « *motte d'Ingrande où anciennement s'élevait un château, lequel les Anglais détruisirent et abattirent par la dernière guerre* ».

Le château est partiellement reconstruit dans les années 1437-1440, sans doute réduit à un état de simple donjon, puisqu'en 1442-1443, on retrouve un texte par lequel CHARLES DE LA VILLE AUDREN et JEAN RUFFIER capitaines d'Ingrande, prêtent serment au Duc de Bretagne FRANÇOIS II de « garder fidèlement et restituer le donjon d'Ingrande ».

C'est ce donjon, nouvellement restauré, que le Sire DE BUEIL viendra de nouveau détruire et incendier lors d'un raid mené au nom de LOUIS XI en 1468 contre certaines possessions qu'il conteste aux Ducs de Bretagne, comme c'est le cas de la seigneurie d'Ingrande, rachetée à GILLES DE RAIS en 1437 dans des conditions douteuses et surtout contre l'avis du Roi de France.

On peut également penser que la Tour irlandaise, édifiée à l'est, et donc destinée à prévenir des incursions venues d'Anjou, a été construite dans ces mêmes années d'occupation bretonne, et détruite dans les mêmes circonstances par les troupes envoyées par LOUIS XI en 1468.

On discerne encore dans les soubassements de certaines maisons d'Ingrandes (notamment celles proches de la place de l'Église), les restes des murailles de l'ancien château d'Ingrande, ainsi que les restes de cette « tour irlandaise » qui défendait l'accès est de la ville et surveillait le trafic passant par la Loire. Ces derniers serviront de fondation pour l'édification de la grande maison de PIERRE TOURMEAU au milieu du XVIII^e siècle.

Jean-Louis Beau

Sources : Jean Pierre BRUNTERC'H : Une famille des confins de l'Anjou et du Nantais aux XI^e XII^e siècles : Les LEBORGNE – Actes du Congrès d'Ancenis dans « Les mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne » 1999